

GUIDE PRATIQUE POUR PRENDRE SOIN DE VOTRE CHIEN GUIDE

Guide réalisé par la Mutuelle Intégrance en partenariat avec l’A.N.M.C.G.A (Association nationale des Maîtres de Chiens Guides d’Aveugle) et l’aimable participation du Docteur vétérinaire Jean-Pierre Kieffer Secrétaire général du Conseil national de la protection animale.

En raison du lien privilégié qui unit la personne aveugle et son chien guide, la Mutuelle Intégrance se propose de vous donner quelques conseils utiles pour contribuer à la bonne santé et au bien être de votre chien.

Entretien du poil, vaccinations, conseils pour passer de bonnes vacances ensemble, législation... Tous nos conseils pratiques pour que votre fidèle compagnon ait du chien !

SOMMAIRE

Prévention	page 2
Entretien et soins	page 2
Vaccinations	page 3
Prévention contre la chaleur et le froid	page 4
Les vacances avec votre chien	page 4
Importance du jeu et de la détente	page 5
 Législation	 page 6
 Urgences	 page 8
Les numéros d’urgence	page 8
Les gestes qui sauvent	page 8
Les dangers de la maison	page 10

PRÉVENTION

Pour prévenir l'apparition d'affections ou de désagréments, quelques gestes simples et rendez-vous à retenir.

I. ENTRETIEN ET SOINS DE VOTRE CHIEN

Poils, oreilles, yeux, dents, pattes... Les bons gestes pour prendre soin de votre chien de la tête aux pattes !

1. Pour un beau pelage

La qualité de son alimentation joue un rôle important. Ses croquettes doivent être équilibrées pour lui apporter les nutriments nécessaires à un pelage sain et agréable au toucher. Les éducateurs des écoles de chiens guides et les vétérinaires sauront vous orienter objectivement dans votre choix.

Un brossage régulier est nécessaire afin d'éliminer les poils morts et d'éventuels débris végétaux accrochés à son pelage notamment après une détente en pleine nature. Pour les chiens à poils courts, un brossage hebdomadaire suffit, mais pour les chiens à poils longs un brossage quotidien est préférable. Un brossage régulier permet également de prévenir certaines maladies de peau, diminuera la quantité de poils dans la maison et évitera la formation de noeuds et boules de poils chez les races à poils longs.

La fréquence des bains est fonction de l'état de la peau et du pelage. Il faut surtout utilisé un shampoing spécifique pour chien. Un lavage avec un shampoing humain peut causer des irritations et des allergies.

Un bain mensuel suffit pour les chiens à poils longs, et un tous les 3 à 6 mois maximum pour les chiens à poils courts.

Les traitements antiparasitaires externes doivent être réguliers et appliqués une fois par mois. Les vermifuges sont indispensables pour prévenir les maladies parasitaires et sont administrés 2 fois par an.

2. Pour rester à l'écoute : entretien des oreilles

L'anatomie de l'oreille du chien est particulière. Le conduit auditif a une forme de "L", qui descend d'abord verticalement puis forme un angle droit. Il s'enfonce vers l'intérieur du crâne et se termine par le tympan.

Cette forme a deux conséquences : le cérumen qui s'accumule au fond ne peut pas ressortir tout seul et le conduit, très profond se ventile mal. Ce phénomène de macération est accentué chez les chiens à oreilles tombantes. Un nettoyage régulier permettra donc d'extraire le cérumen accumulé au fond du conduit auditif.

Lors de la période de remise de votre chien, les éducateurs vous aideront dans l'apprentissage des bons gestes :

1/ Enfoncez l'embout du flacon de nettoyant verticalement dans le conduit auditif sans avoir peur de blesser le tympan puisqu'il y a un coude qui vous empêche de le toucher.

2/ Lorsque le fond est atteint, injectez le produit, puis retirez l'embout.

3/ Massez ensuite l'extérieur de l'oreille entre le pouce et l'index de façon à répartir le produit.

4/ Vous pouvez alors récupérer le cérumen et les saletés remontant vers l'entrée du conduit à l'aide d'un coton sec ou d'un tissu non pelucheux. Répétez l'opération dans les deux oreilles jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de saletés qui remontent. Il faut éviter l'usage des cotons-tiges.

Pour une bonne hygiène des oreilles, ces soins doivent être régulièrement effectués. Toutefois, la fréquence varie selon la nature des oreilles : en moyenne une à deux fois par mois et après chaque lavage.

Si votre chien se plaint de ses oreilles, il faut penser aux risques d'otite ou de corps étrangers comme les épillets. Il convient alors de consulter un vétérinaire.

3. Pour marcher d'un bon pas : entretien des pattes

Afin de protéger les coussinets des pattes de votre chien, ils peuvent être régulièrement tannés avec un produit adapté.

Pensez à couper ses ongles lorsqu'ils sont trop longs mais en faisant attention à ne pas les couper trop ras car une partie de l'ongle est vascularisée.

4. Pour mâcher à pleines dents : entretien des dents

Pour entretenir leurs dents les chiens ont besoin de ronger. Vous pouvez leur donner de temps en temps par exemple des os de peau de buffle.

A titre anecdotique, faites attention avec l'os du gigot du dimanche car il peut provoquer des diarrhées ou des occlusions !

Un détartrage chez le vétérinaire contribue à la bonne hygiène des dents et permet d'éviter la mauvaise haleine.

5. Entretien des yeux

Rincer régulièrement les yeux de haut en bas, à l'aide d'une solution nettoyante et désinfectante, et essuyer le surplus qui a coulé sur les poils à l'aide d'une compresse ou d'un tissu non pelucheux.

II. VACCINATIONS

Pour protéger votre chien contre certaines infections, il est important de le faire vacciner.

Votre chien peut être vacciné contre les 8 infections suivantes :

- Maladie de Carré : 1^{er} injection entre 7 et 9 semaines, 2^{ème} injection entre 11 et 13 semaines rappel tous les 2 ans.
- L'Hépatite de Rubarth : 1^{er} injection entre 7 et 9 semaines, 2^{ème} injection entre 11 et 13 semaines, rappel tous les 2 ans.
- La Parvovirose : 1^{er} injection entre 7 et 9 semaines, 2^{ème} injection entre 11 et 13 semaines, rappel tous les ans.
- La Leptospirose : 1^{er} injection à 3 mois, 2^{ème} injection 1 mois après. Rappel tous les ans, voire tous les 6 mois dans un milieu infecté (elle est transmise par l'urine de rat)
- La Borréliose : 1^{er} injection à partir de 3 mois, rappel annuel.
- La Toux de chenil : 1^{er} injection à partir de 3 mois, rappel annuel
- La rage : 1 injection à partir de 3 mois, rappel annuel.
- La Piroplasmose : 2 injections à 1 mois d'intervalle à partir de 3 mois, rappel annuel.

Le vétérinaire pourra vous conseiller sur le programme de vaccination adapté pour votre chien en fonction des risques particuliers selon le mode de vie.

III. PREVENTION CONTRE LA CHALEUR ET LE FROID

Chaleur estivale ou frimas hivernal, la météo souffle aussi le chaud et froid sur votre chien !

Lorsqu'il fait chaud : Les chiens ne transpirent pas et ils régulent mal leur température corporelle. C'est pourquoi, il est important pour bien l'hydrater de penser à lui humidifier les coussinets et la tête. Veillez aussi à lui donner à boire régulièrement. Ne le laissez jamais seul dans une voiture garée car il risque de manquer d'air et de faire une insolation.

Lorsqu'il y a de la neige en ville, le sel utilisé contre le verglas est corrosif pour les coussinets des pattes de votre chien. Pensez alors à lui laver les pattes après la sortie et, si besoin, tannez ses coussinets avec un produit adapté.

IV. EN VACANCES AVEC VOTRE CHIEN

Préparatifs, trajet, baignade. Nos conseils pour que vos vacances et celles de votre chien ne tombent pas à l'eau !

1. Formalités avant le départ

Afin d'éviter tout malentendu, précisez lors de la réservation que vous êtes accompagné d'un chien guide d'aveugle.

Si vous partez au bord de l'eau (mer ou lac), il est préférable de vous renseigner auprès de la mairie de votre lieu de villégiature sur les plages autorisées aux chiens. Sur les plages interdites aux chiens, votre chien guide doit être tenu en laisse.

N'oubliez pas de vérifier que les vaccinations de votre chien sont bien à jour, notamment celle contre la rage qui est obligatoire si vous partez à l'étranger.

Pensez également à lui administrer les traitements antiparasitaires contre les puces, les tiques, les aoûtats.

Si vous partez à l'étranger, veillez à prendre les dispositions exigées selon votre destination. Pour voyager dans l'Union Européenne un passeport délivré par votre vétérinaire est obligatoire.

Pour certaines destinations, une prise de sang avec dosage des anticorps de la rage sera exigée et pour certains pays des délais sont imposés.

Avant de boucler la valise de votre chien, pensez à vous organiser pour sa nourriture. Certains fournisseurs peuvent vous livrer directement sur votre lieu de vacances.

S'il reçoit un traitement médical, prévoyez également les médicaments nécessaires à la durée de votre séjour et emportez les ordonnances.

2. Le voyage

Lorsque vous voyagez en voiture, il est recommandé de faire des pauses toutes les 2 heures afin que votre chien puisse boire de l'eau fraîche, se dégourdir les pattes et faire ses besoins éventuels. S'il souffre du "mal des transports" et est sujet aux vomissements en voiture, votre vétérinaire pourra vous conseiller le médicament adéquat pour vaincre ses nausées et lui assurer un voyage serein.

Si vous prenez le **train**, votre chien guide voyage avec vous. Son billet est gratuit. Pour les voyages en **avion**, les règles relatives aux modalités de transport ne sont pas uniformes, elles diffèrent selon les compagnies aériennes. En tout état de cause, il faut savoir que le commandant de bord est libre de refuser ou d'accepter que le maître de chien guide voyage en cabine avec son « compagnon ».

Pour éviter un refus d'embarquement, il est préférable de vous signaler et de vous renseigner auprès de la compagnie aérienne sur laquelle vous allez voyager.

3. Pendant votre séjour :

Sur votre lieu de vacances, évitez de sortir avec votre chien aux heures les plus chaudes de la journée et vérifiez qu'il ait toujours accès à un endroit ombragé et à de l'eau propre pour se désaltérer. Comme les chiens ne transpirent pas, pensez pour l'aider à s'hydrater à lui humidifier la tête et les pattes.

De retour de baignade, rincez le à l'eau douce pour enlever sable et sel qui sont source d'irritation. N'oubliez pas de nettoyer ses oreilles.

Lorsque votre chien joue dans l'eau, veillez à ce qu'il ne boive pas trop la tasse pour lui éviter qu'il souffre de diarrhées.

De retour d'une promenade en pleine nature, brossez votre chien pour éliminer les débris végétaux qui se seraient accrochés sur ses poils. Pensez à inspecter ses oreilles, son museau et ses pattes.

Si vous vous rendez sur la bande côtière allant de Perpignan à Nice. Il faut faire attention aux piqûres de moustiques.

La prévention consiste à faire rentrer votre chien à la maison dès le coucher du soleil. Ne laissez pas de fenêtre ouvertes ou installer une moustiquaire), protégez la maison avec des insecticides et appliquez un produit préventif sur votre chien.

En cas de piqûres de guêpes ou de frelon ou de morsures de vipères, emmenez rapidement votre chien consulter un vétérinaire.

4. Importance du jeu et de la détente

Pour le bien être de votre chien, il a besoin de moments de détente où il peut jouer et s'ébattre en toute liberté. Veillez toutefois à choisir un espace sécurisé pour lâcher votre chien en toute sérénité, pour lui comme pour vous. Vous pouvez lui mettre le gilet fourni par l'A.N.M.C.G.A. sur lequel est inscrite la mention « chien guide d'aveugle en détente », le but étant d'informer votre entourage. Pour vous accompagner en détente avec votre chien, il existe des associations qui organisent régulièrement des randonnées en forêt avec des accompagnateurs voyants.

LEGISLATION

Vos droits lorsque vous êtes accompagné de votre chien guide :

La loi pose comme principe le libre accès pour les chiens guides qui sont dispensés du port de la muselière (Art. 88 L.30 juillet 1987 et Art. L. 211-30 du Code Rural).

Dès lors, les chiens guides d'aveugle sont admis dans tous les lieux publics, dans les taxis, les restaurants, les hôtels, les magasins d'alimentation, les hôpitaux, les salles de spectacle, les parcs de loisir, les lieux de travail et de formation.

Le fait d'interdire l'accès aux lieux ouverts au public aux chiens accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe.

De nombreuses villes ont pris des arrêtés concernant le ramassage des crottes. Toutefois, les maîtres de chiens guide bénéficient d'une dérogation.

Important :

Tous ces droits sont acquis quand le chien guide est au travail avec son maître.

En cas de refus d'accès ou pour plus d'information vous pouvez contacter l'A.N.M.C.G.A par téléphone au 01 43 03 12 12 ou consulter leur site internet

[www.http://anmcga.chiensguides.fr](http://anmcga.chiensguides.fr)

URGENCES

Pour apporter les premiers secours à votre chien et prendre les bonnes décisions.

I. LES NUMEROS D'URGENCE

En cas d'urgence n'hésitez pas à contacter votre vétérinaire ou la clinique vétérinaire la plus proche de chez vous. Pour éviter de perdre du temps et de paniquer pensez à noter au préalable ces numéros et à les conserver à portée de main.

En cas d'empoisonnement ou d'ingestion de produit toxique vous pouvez contacter le Centre antipoison des écoles vétérinaires :

- Lyon : 04 78 87 10 40, 24h sur 24h
- Maisons-Alfort : 01 48 93 13 00, de 9h à 17h les jours ouvrables
- Nantes : 04 40 68 77 40, de 8 h 30 à 17 h 30 les jours ouvrables
- Toulouse : 05 61 19 39 40, de 9h à 17h les jours ouvrables

II. LES GESTES QUI SAUVENT

1. Ingestion de produits ménagers ou de médicaments :

- Provoquez ses vomissements en lui faisant boire un verre d'eau mélangée avec une cuillère à café de sel. Ne pas le faire si le produit ingéré est corrosif.
- Appelez un vétérinaire ou le centre antipoison vétérinaire
- En cas d'absorption de médicaments, amenez la boîte du médicament avalé accidentellement et précisez si possible la quantité absorbée.

2. Coupures :

En cas de saignements causés par des morceaux de verre ou autre objet coupant :

- Entourez la blessure d'une gaze ou d'un tissu propre et maintenez le bandage serré. Ne pas utiliser de bandage élastique ni faire de garrot.
- Emmenez votre chien chez le vétérinaire.

3. Vomissements :

Il n'est pas rare que les chiens vomissent. Ils peuvent, par exemple, avoir avalé quelque chose d'indigeste lors d'une détente en forêt.

- Mettez votre chien à la diète pendant 24 heures. En général, tout revient à la normal.
- Toutefois, si les vomissements persistent, consultez un vétérinaire.

4. Diarrhée aiguë

- Mettez votre chien à la diète et donnez-lui à boire pour le réhydrater.
- S'il est faible ou déshydraté, emmenez-le rapidement chez le vétérinaire.

- Appelez le vétérinaire pour avoir son avis.

5. Mal d'oreille

Si votre chien se gratte l'oreille en tenant la tête de côté, il peut juste s'agir d'un brin d'herbe (pour l'extraire, ne pas utiliser de coton tige).

Si les démangeaisons sont répétitives, il peut s'agir d'une otite ou d'une autre affection. Dans ce cas, emmenez votre chien chez le vétérinaire pour qu'il lui donne un traitement adapté.

6. Électrocution

S'il s'est attaqué à un fil électrique et a été électrocuté, il peut, dans un premier temps, ne présenter que des brûlures locales, il faut tout de même l'emmener chez votre vétérinaire car il peut développer un oedème pulmonaire grave.

7. Piqûre d'insecte ou morsure de serpent

Une piqûre d'insecte ou une morsure de serpent entraîne un gonflement de la patte ou de la gueule, mais peut aussi provoquer des difficultés respiratoires et un choc allergique.

En cas de piqûre d'insecte, Essayez de retirer le dard avec une pince à épiler s'il est visible et emmenez votre compagnon chez le vétérinaire qui lui administrera une substance anti-inflammatoire pour stopper le processus allergique.

Pour les morsures de serpent Si c'est un membre qui a été mordu, enroulez-le dans un bandage en serrant.

Emmenez immédiatement votre chien chez le vétérinaire.

8. Étouffement

- Dans la mesure du possible, essayez de lui ouvrir la gueule pour enlever l'objet gênant en faisant attention de ne pas vous faire mordre. Après avoir retiré l'objet, il est préférable de faire examiner votre chien par un vétérinaire.
- Si vous n'y arrivez pas, emmenez d'urgence votre chien chez un vétérinaire.

9. Fracture

Glissez-le doucement sur le sol à l'aide d'une couverture ou d'un manteau en tirant d'abord le corps. A l'aide d'une autre personne, formez un brancard en prenant les coins de la couverture et placez ensuite le chien sur la banquette arrière de la voiture. Déposez lentement le chien sur le siège.

S'il essaie de mordre, vous pouvez utiliser un mouchoir ou un bandage en guise de muselière en veillant à ne pas entraver sa respiration. Prévenez votre vétérinaire que vous êtes en route afin qu'il puisse se préparer à votre arrivée.

III. LES DANGERS DE LA MAISON

Pour éviter certains accidents ménagers, il est important de prendre certaines précautions.

- Les médicaments :

Ils doivent être placés hors d'atteinte car votre chien peut avaler le contenu de la boîte après l'avoir déchirée.

- Les produits de nettoyage ménagers :

Ils doivent également être rangés hors de portée de votre chien.

- Les fils électriques

Ils doivent être cachés pour éviter tout risque d'électrocution.

- Les plantes :

Certaines plantes d'intérieur, comme les ficus ou les chlorophytums peuvent être très toxiques pour votre chien.

Un chien peut avoir envie de mâchouiller des feuilles pour jouer ou pour se "purger". Faites attention à ce que votre chien n'ait pas accès aux plantes ou vérifiez qu'elles ne sont pas toxiques en demandant une confirmation à votre vétérinaire.

Sachez également que le "mâchouillage de plantes" peut être révélateur d'un mal de ventre dû à une mauvaise vermifugation. Pensez donc bien à vermifuger votre animal (au moins tous les six mois).

En cas d'ingestion suspecte n'hésitez pas à consulter rapidement votre vétérinaire.

Pour offrir à votre chien guide une couverture médicale complète, la Mutuelle Intégrance vous propose la prise en charge des frais de santé du chien guide. Pour plus d'information vous pouvez contacter la Mutuelle Intégrance par téléphone au 09 69 320 325 (appel non surtaxé) ou par mail à l'adresse dv@integrance.fr